



DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de créer un espace d'accueil et de convivialité au cœur du village. Cet espace sera en liaison avec les aménagements récréatifs réalisés sur le terrain situé derrière l'église Saint-Martin (en partie dans le cadre du PCDR précédent) et permettra l'accueil des visiteurs lors des manifestations culturelles et artistiques se déroulant dans le village de Tourinnes-la-Grosse et autour de l'église Saint-Martin.

ORIGINE DE LA DEMANDE

Cette demande était déjà reprise dans le PCDR précédent et faisait partie d'une fiche plus globale traitant de la création d'un pôle de développement au centre de Tourinnes-la-Grosse.

La CLDR actuelle a confirmé cette demande.

JUSTIFICATION DU PROJET

Au cœur du village de Tourinnes-la-Grosse, le site de l'église Saint-Martin est exceptionnel par sa valeur patrimoniale et par son rayonnement culturel (Fêtes de la Saint-Martin). Il paraît intéressant de favoriser le pôle attractif qu'il représente. La création d'une maison rurale (proposition de la fiche II.3) accentuerait cet intérêt.

A l'arrière du site de l'église Saint-Martin, une petite zone de parking assez informelle existe mais se révèle beaucoup trop exigüe lors des manifestations culturelles et artistiques dans le village. Par ailleurs, une partie du terrain située également à l'arrière de l'église est consacrée à une zone récréative et sportive, avec une petite infrastructure de quartier, un parc de skate et un jeu de balle-pelote.

L'idée est d'utiliser l'ex-terrain de football en l'aménageant en un espace polyvalent engazonné, entouré d'un verger, qui servira aussi pour le stationnement des voitures. Le parking serait semi-filtrant et constitué de dalles engazonnées. Le verger sera planté d'arbres fruitiers mellifères (plan Maya) et de variétés anciennes. Un parcours pédestre avec zones de détente sera aménagé dans le verger et sera relié au parcours existant qui permet l'accès à la zone récréative. Le parking pourra aussi servir pour les parents des enfants de l'école communale de Tourinnes-la-Grosse située à moins d'une centaine de mètres ainsi que pour les participants aux manifestations ayant lieu dans la salle paroissiale et dans le café « Au Relais Saint-Martin ».

Tout en considérant qu'en ce projet ce n'est pas la seule vocation retenue, la problématique toute particulière du fréquent parcage anarchique (nuisances multiples pour les riverains, trottoirs envahis, difficultés d'accès et de mobilité douce) se trouverait largement résolue.

Inscription dans une démarche A21L

- au niveau social : ces aménagements ouverts à tous vont favoriser les rencontres intergénérationnelles avec les petites infrastructures sportives voisines,

Acquisition et aménagement d'un espace d'accueil et de convivialité au cœur du village de Tourinnes-la-Grosse

- au niveau économique : renforcement du pôle touristique que constitue l'église romane de Tourinnes-la-Grosse avec « accès » lors de balades balisées au café du village,
- au niveau environnemental : avec ses plantations d'arbres fruitiers et de plantes mellifères, accroissement de la biodiversité,
- au niveau culturel : facilitation de par l'aire de parking de toutes les activités socioculturelles menées en l'église de Tourinnes-la-Grosse et environs.



Terrain de balle pelote



PISQ



Aire de jeux

Skate



**Terrain à aménager
&
Aires récréatives et sportives existantes**

LOCALISATION

Terrain cadastré E312K dont une partie est occupée par un terrain de balle pelote et un parking. Ce terrain est localisé au centre du village de Tourinnes-la-Grosse, derrière l'église Saint-Martin. La partie non utilisée du terrain correspond en partie à l'ancien terrain de football du village. Celle-ci est destinée au présent projet.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Zone d'habitat à caractère rural.

Statut particulier au Schéma de Structure communal et au Règlement communal d'Urbanisme : zone d'équipement récréatif.

Bien que situé en zone d'habitat à caractère rural, le terrain est difficilement urbanisable vu la difficulté d'accès.

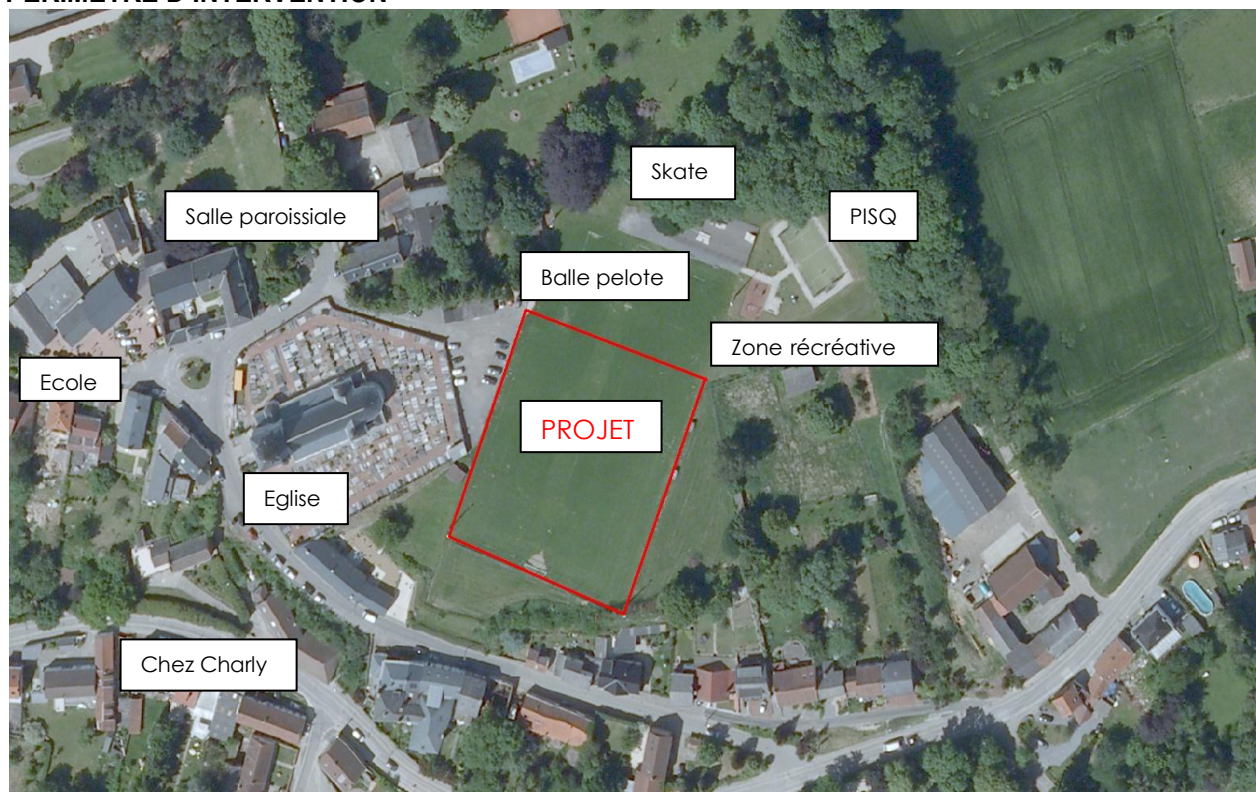
STATUT DE PROPRIÉTÉ

Le terrain appartenant à la fabrique d'église de l'église Saint-Martin, son acquisition pose problème ; un bail emphytéotique à long terme permettrait de le mettre à disposition de la commune.

TÂCHES À RÉALISER

- Acquisition ou signature du bail emphytéotique à long terme.
- Appel d'offres pour un marché de service (bureau d'études ou architecte paysager).
- Choix de l'auteur de projet.
- Réalisation du cahier des charges et mise en adjudication.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



La partie de terrain concernée par l'ensemble du projet est représentée par le rectangle entouré de rouge. La superficie totale est d'environ 4 645 m². A l'intérieur de ce périmètre, une superficie d'environ 2 500 m² concernerait le parking en dalles engazonnées.

OBJECTIFS VISÉS

| Axe 1 - Cohésion sociale Renforcer le plaisir à vivre ensemble de tous les habitants de Beauvechain | Axe 2 - Qualité du cadre de vie Maintenir à Beauvechain l'équilibre entre développement, habitat et préservation de la nature | Axe 3 - Mobilité Permettre à chaque usager de se déplacer en sécurité à Beauvechain | Axe 4 - Agriculture et productions locales Perpétuer l'agriculture familiale à Beauvechain |
|--|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Encourager le dialogue, les rencontres et les solidarités locales <input checked="" type="checkbox"/> Développer des activités à destination des jeunes et des seniors et les relations intergénérationnelles | <input checked="" type="checkbox"/> Préserver et favoriser le patrimoine naturel et la biodiversité <input type="checkbox"/> Poursuivre la sensibilisation de la population et l'administration à la protection de l'environnement | <input type="checkbox"/> Développer les modes doux <input type="checkbox"/> Développer d'autres alternatives à la voiture individuelle | <input type="checkbox"/> Valoriser et respecter le travail des agriculteurs <input type="checkbox"/> Développer de nouvelles filières de transformation |
| <input type="checkbox"/> Développer du logement pour les habitants <input type="checkbox"/> Promouvoir l'emploi local <input type="checkbox"/> Sensibiliser à l'identité et à la mémoire | <input checked="" type="checkbox"/> Aménager des espaces publics conviviaux <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en valeur le patrimoine remarquable <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer encore la gestion des eaux de surface et celle des inondations <input checked="" type="checkbox"/> Planter et fleurir | <input type="checkbox"/> Améliorer la sécurité et renforcer la lutte contre les nuisances | <input type="checkbox"/> Renforcer la coopération et services aux agriculteurs <input type="checkbox"/> Promouvoir et distribuer les produits locaux |



Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- l'aménagement a pour but principal d'améliorer l'espace public et de le rendre plus convivial. L'espace récréatif et la promenade dans le verger favoriseront les relations intergénérationnelles,
- le lieu est aménagé pour favoriser les promenades et les rencontres autour des zones de loisirs actifs et sportifs, mais aussi autour de la récolte des fruits du verger ouvert à tous,
- le terrain, aménagé en verger de variétés anciennes, améliorera l'environnement naturel du centre du village et la biodiversité ; les arbres fruitiers sont d'ailleurs mellifères et l'espace d'accueil restera perméable puisque le parking sera semi-filtrant,
- le terrain situé derrière l'église Saint-Martin - fleuron du patrimoine communal - améliorera l'environnement proche de l'église, la mettant ainsi en valeur, et permettra un accès aisé.

INDICATEURS**Indicateur de réalisation du PCDR**

- Date d'approbation CRAT : mi-2012.
- Date d'approbation GW : septembre 2012.
- Date de demande de convention : fin 2014.

Indicateur de résultats

| | Cible 2016 et années suivantes |
|---|--------------------------------------|
| Nombre de jours d'utilisation du parking vert | 60 |
| Nombre de personnes demandant de pouvoir récolter les fruits des arbres | 10 |
| Nombre de plaintes de riverains | 1 |
| Nombre d'activités organisées en plein air | 2 |

Indicateur de réalisation

- Date d'achat ou bail emphytéotique : début 2014.
- Date de réalisation : fin 2016.
- Différentiel coût : projet, adjudication et réalisation.

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

- Zone de stationnement en dalles engazonnées : $2\,500\text{ m}^2 \times 140\text{ €/m}^2 = 350\,000,00\text{ €}$.
- Zone verger : il faut compter une superficie d'environ 50 m^2 par arbre planté : $50\text{ arbres} \times 100\text{ €/arbre} = 5\,000,00\text{ €}$.
- Eclairage : prévoir 2 ou 3 poteaux d'éclairage au centre du parking permettant d'éclairer les emplacements situés de part et d'autre des poteaux : environ $25\,000,00\text{ €}$.
- Coût total estimé : $380\,000,00\text{ €}$.

Montant TVAC des différentes interventions

| Projet | Part Développement rural | Part SPW | Part communale | Total |
|-----------------------|--------------------------|----------------|-----------------|------------------|
| Zone de stationnement | 280.000 € | / | 70.000 € | 350.000 € |
| Zone verger | / | 4.000 € | 1.000 € | 5.000 € |
| Eclairage | 20.000 € | / | 5.000 € | 25.000 € |
| Total | 300.000 € | 4.000 € | 76.000 € | 380.000 € |

PROGRAMME DE RÉALISATION

Projet réalisé en une seule phase mais avec plantation des arbres à la saison adéquate.

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Ce projet n'est pas lié à la réalisation d'autres éléments du PCDR mais pourrait si la maison rurale, maison de la mémoire et de la citoyenneté s'établissait au cœur du village de Tourinnes-la-Grosse, s'avérer d'autant plus opportune (cf. fiche II. 3).

ÉTAT DU DOSSIER

Négociations entamées avec la fabrique d'église pour l'acceptation du bail emphytéotique.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Projet à réaliser entre troisième et la sixième année du PCDR :

- 2014 : Demande de convention
- 2015 : Etudes et adjudication des travaux
- 2016 : Réalisation des travaux

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**Pilier environnemental**

- En aménageant ce terrain, actuellement indéfini quant à l'occupation, en verger avec un choix adéquat des essences d'arbres fruitiers, on améliore certainement l'environnement naturel du centre du village et la biodiversité du lieu.

- Utilisation de clauses environnementales dans le marché public.

Pilier économique

- La récolte des fruits accessible à tous peut favoriser des échanges « économiques » entre les habitants du village mais aussi avec les visiteurs participant aux diverses manifestations culturelles et artistiques organisées dans le village.
- Un accueil adéquat d'un plus grand nombre de véhicules augmente la rentabilité économique des manifestations culturelles et autres.

Pilier social

- En aménageant le terrain de façon agréable et attractive, en liaison avec les aires récréatives et sportives, on peut favoriser les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village.
- On favorise aussi l'utilisation plus intensive de ces zones récréatives, ce qui est favorable à la santé physique et mentale des utilisateurs...

Pilier culturel

- Le terrain aménagé servira de lieu de parking pour l'église Saint-Martin : il permettra le développement des activités organisées autour de ce patrimoine communal important.
- Le meilleur accueil, de par l'amélioration de la zone de stationnement, réservé aux participants des différentes manifestations culturelle et artistique du village, dont les renommées Fêtes de la Saint-Martin, amènera un plus grand nombre de visiteurs, ce qui accentuera le rayonnement de ces activités.